

Alphonse Joseph RAIMOND X Cornélie VASSEUR

N^o 14
Raimond
adolphe Jⁿ
munié à
Vasseur cornélie

L'an mil huit cent trente six le neuvième jour Du mois de novembre
à dix heures après midi, en la mairie est l'ardisant nous Louis
Joseph obert Maire et officier de l'état civil de la Commune de
Meyronne, canton de Saint-omel (Ard), arrondissement de Saint-omel
Département du bas de Gers, ont comparu Subsequement
adolphe Joseph Raimond, agé de vingt un ans, ouvrier papeter
ni à Meyronne le trente un p^rmois huit cent quinze, am
qu'il réside des Registres de cette dite commune et domicilié
en cette dite Commune, fils mineur légitime d'Antoine Joseph
Raimond ouvrier charpentier et de Marie Joseph Denise Pombou
en cette dite Commune ici présents et consentans d'un part et
Demoiselle Cornélie Vasseur agée de vingt deux ans, papetière
à Meyronne le trente un p^rmois huit cent quinze, am
qu'il réside des Registres de cette dite commune et domicilié en cette dite Com
mune, fille mineure légitime de Jean Baptiste Vasseur, ouvrier
charpentier et de Catherine Angerette Josephine Delastre domicilié
en cette dite Commune ici présents et consentans d'aut
part

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de
mariage propre entre eux et dont les publications ont été
faites en la commune de Meyronne le vingt trois et trente du
mois d'octobre dernier jour de Dimanche à l'heure de midi
aucune opposition audit mariage n'ayant été signifié
faisant droit à leurs requêtes, Lecture faite par nos
représentés qui demeureront annexés au présent après
avoir été paraphés par les parties et par nous qu'il en est
VI en titre de code civil intitulé du mariage, avons déclaré
aux contractans. Nils subsent de l'union pour l'époux sur
leur réponse séparée et affirmative. Déclarons au nom de la
loi qu'adolphe Joseph Raimond et cornélie Vasseur son
unis par le mariage

De qui nous avons rédigé acte en présence de Joseph
Bois, agé de vingt cinq ans, cultivateur, d'Emmanuel
Joseph Darsy, agé de trente neuf ans, Secours de long,

2^e acte

H. Moland

Monsieur Joseph Decroix, agé de trente six ans, ouvrier papeter, leur
amis domiciliés en cette commune et de Félix Hubert Legrand, agé de trente
ans, ouvrier maçon domicilié à Bellant qui nous ont déclaré le présent
être amis du comparant et les deux p^rmois p^r mois de la compa
nante, et ont l'époux et les deux derniers témoins signé avec nous le
présent acte, l'épouse les pères et mères des époux et les deux premiers
témoins ont déclaré en savoir signé de ce interpellé après lecture
faite

Decroix

J. Bois *legrand* *adolphe raimond*